

GORGIER

INFOS



➤ Editorial

Cette édition pourrait s'intituler « Gorgier-Infos – **Le retour** »...

En effet, l'idée de vous faire bénéficier d'informations sur le fonctionnement de notre commune, ses institutions et sur ce qui se passe avait été mise en pratique à la fin du siècle dernier et 5 Nos de Gorgier-Infos avaient été publiés, le dernier paraissant au printemps 1999.

Pourquoi mettre sur pied une telle édition ? Le Conseil communal est d'avis que, bien que nous vivions dans un monde permettant une communication accrue, cette dernière ne fonctionne pas pour tous de la même façon.

La vie intense que nous vivons au niveau professionnel ou privé a pour corollaire que la communication "humaine" au sein de la population ne se fait plus. Ce phénomène est accentué par le fait que les lieux de rencontre ont tendance à disparaître et que les sociétés locales, autrefois occasions privilégiées d'échanges, perdent leurs effectifs.

Il a paru essentiel au Conseil communal d'informer la population sur la vie locale et nous espérons que les sujets publiés dans ce No de Gorgier-Infos vous satisferont et joueront le rôle d'information.

C'est bien volontiers que nous attendons vos réactions (en général ou sur un sujet particulier), vos suggestions, vos commentaires.

Bonne lecture ! **NW**

Nouvelles autorités communales

En ce début de législature 2004 - 2008, nous vous présentons une partie des nouvelles autorités communales en commençant par le

Conseil général :

Président

M. Michel GROSSMANN

Vice-président

M. Willy COLOMB

Secrétaire

M. Jean-Louis WYSS

Questeurs

Melle Solenne PERRINJAQUET
M. Pascal MICHEL

et pour le **Conseil communal**

Président

M. Nicolas WITTEWER
Sécurité publique et service des eaux



Vice-président

M. Pierre-André CORNU
Administration, Trafic et Environnement



Secrétaire

M. Raymond VUILLIOMENET
Santé, Prévoyance sociale et Finances



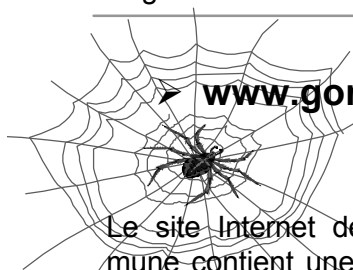
Membres

M. René JACOT
Culture, Loisirs, Sports et Bâtiments



M. Frédy NUSSBAUM
Enseignement et Economie publique





➤ www.gorgier.ch

Le site Internet de la commune contient une multitude d'informations que nous vous invitons à consulter selon vos besoins. Il serait vain d'établir ici une liste du contenu sous peine d'oublier un grand nombre de sujets, lesquels sont d'ailleurs en perpétuelle mutation. Vous y trouverez également certains formulaires tels que les demandes de permis de construire pour objets de minime importance, les formulaires AVS/AI, etc.

De plus, les **commerces et entreprises** peuvent, sans frais, figurer sur le site; il leur suffit de remplir le formulaire ad hoc en ligne ou de s'adresser à l'administration communale. Il en va de même pour les **sociétés locales** avec description des activités, personnes de contacts, illustrations et, dans la rubrique "AGENDA", elle peuvent faire insérer les détails de leurs soirées, lotos, fêtes, etc.

Usagers d'Internet, sachez que, dès l'an prochain, le canton de Neuchâtel exploitera le **Guichet virtuel unique**; vous trouverez plus de détails à ce sujet à l'adresse www.ne.ch/gvu/. **JAG**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (A.S.B.)

Rien à signaler à court terme à Gorgier.

➤ Molok

Depuis le mois de mai dernier, 12 containers de type Molok sont répartis dans la commune pour la centralisation de l'enlèvement des ordures ménagères.



Les habitants des quartiers desservis ont admirablement "joué le jeu", c'est-à-dire qu'il font un usage parfait de ces Molok et nous les en remercions ici chaleureusement. Ainsi, les secteurs de la localité à forte densité de population n'ont plus à subir l'horrible spectacle des sacs à poubelles, parfois éventrés, déposés sur la voie publique.

Ce système nécessite un effort de collaboration de la part des usagers, mais le résultat est très réjouissant pour chacune et chacun.

Un grand merci également à celles et ceux qui ont accepté l'implantation de Molok sur leur terrain privé. **JAG**

➤ Info "routes communales"

Route de la Montagne

Les intempéries de cet été ont mis à mal les accotements de la route de la Montagne et du chemin du Châble. Les travaux de réfection, qui consistent à stabiliser les bords de la route, à drainer un tronçon, à la pose de bordures en béton à quelques endroits et à la réfection de l'enrobé, vont débiter à fin septembre. Nous invitons les usagers à faire preuve de prudence et à respecter la signalisation qui sera mise en place.

Route du Château

Nous attirons l'attention des usagers que le revêtement de la chaussée est glissant, notamment en période humide, dans le secteur situé en forêt. Des signaux adéquats vont être posés prochainement.

Collecteurs des eaux claires et des eaux usées

Les violents orages de cette année ont occasionné des incidents sur le collecteur longeant le bord du lac, notamment dans le secteur de Derrière-Moulin, où des couvercles de chambres se sont soulevés et des refoulements se sont produits à l'intérieur des bâtiments. L'origine de ces incidents provient du fait qu'un important volume d'eaux claires (eaux pluviales, de toits, de chemins, de places de parc, etc.) surcharge le collecteur principal en direction de la STEP.

Nous saisissons l'occasion pour rappeler que les dispositions du Règlement des constructions stipulent que les eaux claires doivent être séparées des eaux usées. Les propriétaires ont l'obligation d'évacuer les eaux claires par infiltration dans le sol ou de les conduire séparément dans le collecteur prévu à cet effet. **PAC**

➤ 2025

Ce chiffre évocateur nous dispense de relater ici le "feuilleton de l'été". Constatant que la majorité des électeurs de Chez-le-Bart a souhaité le maintien de ce numéro postal, le Conseil communal a donné une suite favorable à cette requête.

Ainsi, la Poste a accepté de maintenir le numéro postal 2025. *NW*

➤ Ecole enfantine, primaire et secondaire

Kermesse scolaire

La kermesse scolaire a été "délocalisée"; cette année elle s'est déroulée dans la forêt du Devens afin de lier la réalité de la nature avec les sujets en cours d'étude dans les classes. Ce "défi" a été une réussite et que toutes les personnes qui se sont investies dans l'organisation soient ici remerciées chaleureusement.

Ecole enfantine et école primaire

Effectifs

Les collègues de Gorgier abritent pour l'année scolaire 2004 - 2005 139 élèves, dont 36 dans deux classes d'école enfantine et 103 à l'école primaire, ceci avec 14 postes de travail (toutes fonctions confondues), dont certains postes partiels.

(voir suite page suivante)

➤ Quelques échos du Conseil général

Jeudi 16 septembre 2004 à 20h00, les conseillers généraux élus au début de l'été se sont réunis pour débattre de quatre objets que nous résumons ci-après. Vingt-deux représentants du peuple étaient présents sur un potentiel de trente deux (reste trois sièges vacants à pourvoir).

Sitôt l'appel et l'acceptation du dernier procès-verbal effectués, le débat s'est porté sur la proposition du Conseil communal de remplacer la conduite d'eau desservant le lotissement de Seraize. Le crédit s'élève à Fr. 330'000.--, diminué de la participation des propriétaires pour un montant estimé à Fr. 96'720.--. Le responsable du dicastère, M. Nicolas Wittwer, a dû apporter quelques précisions quant à la technique du forage dirigé qui sera utilisée sur ce chantier, technique qui permet de préserver les aménagements extérieurs des propriétés privées. Quelques questions sur la participation des propriétaires dans ce projet ont été éclaircies puis le crédit a été accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le crédit suivant, de Fr. 18'000.-- a également été approuvé à l'unanimité; il sert à financer l'aménagement du carrefour Combamare - Crêt-de-la-Fin. Ces modifications apporteront une plus grande sécurité aux usagers du passage pour piétons et la visibilité pour les véhicules en provenance de Saint-Aubin sera accrue. Elles consistent en la suppression de l'îlot central ainsi que de ramener les deux voies de circulation du Crêt-de-la-Fin perpendiculaire à la rue de Combamare.



Nouvelle limite du trottoir

Ensuite, l'exposé de M. Pierre-André Cornu sur le projet de plan de quartier pour le secteur de Roncinier a vivement intéressé les élus. L'étape actuelle consiste à voter un crédit de Fr. 10'200.-- pour l'élaboration du plan directeur. Le développement de cette zone, située en moyenne densité sur le plan d'aménagement, permettrait une augmentation sensible de la population de notre commune. Le crédit a été accepté à l'unanimité.

Enfin, le Conseil général a permis au Conseil communal de vendre une partie du chemin public desservant l'immeuble sis route de la Montagne 6. *RV*

(Suite de la page précédente)

Ecole secondaire

Le Centre scolaire secondaire des Cerisiers compte 635 élèves répartis dans 35 classes avec 90 postes de travail (toutes fonctions confondues) dont une partie à temps partiel.

Nous remercions la commission scolaire et le corps enseignant pour le travail accompli pour assurer le bon déroulement de la vie scolaire. **FN**

Impressum

GORGIER - INFO

Journal d'informations communales destiné aux habitants de Gorgier

No 5 - été - automne 2004

Editeur

Conseil communal de Gorgier

Correspondance et administration

Administration communale
2023 Gorgier

☎ (032) 836.25.25

Fax (032) 836.25.28

E-Mail

commune.gorgier@ne.ch

Internet www.gorgier.ch

Ont collaboré à la rédaction du présent numéro :

M. Nicolas WITTWER
M. Pierre-André CORNU
M. Raymond VUILLIOMENET
M. Frédy NUSSBAUM
M. Jacques-André GEHRET

Tirage

1000 exemplaires

➤ Horaires CFF

Les CFF, dans leur grande soif de rationalisation et de réorganisation, vont modifier la cadence des trains interrégionaux, notamment du type ICN. Le rythme d'arrivée à Neuchâtel passera de l'heure pleine à la demi-heure, ce qui



aura pour conséquence une refonte totale des horaires pour les trains régionaux. Et c'est notre ligne « Neuchâtel – Gorgier-Saint-Aubin – Yverdon » qui en fait plus largement les frais !

Avec le nouvel horaire 2005, les passagers en transbordement sur les grandes lignes ou à destination de La Chaux-de-Fonds ou de Berne subiront un temps d'attente de 20 à 40 minutes sur les quais de Neuchâtel. Il en sera de même pour les usagers du « train - bus postal » à destination d'Yverdon. Rappelons ici que les salles d'attente dans les gares ont été supprimées. Il était plus agréable de voyager au début du siècle passé que de nos jours !

Durant la période de consultation mise à disposition par les CFF sur un site Internet, de nombreux citoyens, et notamment la plupart des communes du littoral-ouest, ont manifesté leur mécontentement et ont lancé quelques propositions d'adaptation. C'est alors que le chef du département de la Gestion du territoire, M. Pierre Hirschy, a adressé une lettre expliquant qu'il n'était pas possible de tenir compte des nombreuses requêtes, notamment en raison de :

- la capacité en entrée ouest de la gare de Neuchâtel limitée à une voie d'accès ;
- la concentration des passages des trains Inter City (IC) à Neuchâtel en 3 minutes ;
- la modification de l'ordre de passage des IC par rapport à aujourd'hui.

Cette attitude a provoqué l'ire de vos autorités et de quelques citoyens. Votre commune s'est à nouveau adressée au Conseiller d'Etat en exprimant sa déception et invoquant les arguments suivants :

- incompréhension de cette volonté de ne pas faire entrer plus de trains, alors qu'il serait assez simple de faire stopper deux trains de provenance opposée sur le même quai, comme cela se fait ailleurs ;
- risque réel de voir des voyageurs renoncer à leurs transports par trains ou même observer une érosion de la population qui s'installerait proche de centres mieux desservis ;
- des améliorations sur les grandes lignes ne doivent pas s'opérer au détriment des lignes régionales, car cela s'appelle dans ce cas-là : « mutations ». Et souvenons-nous des chemins de fer anglais qui ont fait faillite en omettant le principe bien simple que ce sont les lignes régionales qui alimentent les grandes lignes nationales !

Nous en sommes là aujourd'hui; notre espoir est bien mince. **RV**